



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E116191

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2027

ÉDITÉ LE

01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2002

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/01/2023
108 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2001B00796

Siret : 440 401 990 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4301779

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041T26046

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041T26046

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : CHAUFFAGE PLOMBERIE CHARMETANT

Sigle : CHARMETANT CHAUFFAGE PLOMBERIE

881 GRANDE RUE DE LA COTIERE
01160 PRIAY

Téléphone : 04 74 35 45 28

Portable : 06 85 67 81 01

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarlcharmetant@orange.fr

Responsabilité légale :

MP DEVELOPPEMENTS (102 815 610) / POUVEL MARTIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/06/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/06/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	18/06/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	18/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.